OBTENIR ou RENOUVELER son CERTIPHYTO

Certificat Individuel Professionnel Produits phytopharmaceutiques (CIPP)

pensez à réserver votre formation !

Quand faire le renouvellement ?

Il est conseillé de s'inscrire à une modalité de renouvellement entre 2 et 9 mois avant la date d'expiration du certificat précédent*. Suite à la procédure de demande de certiphyto, la DRAAF a 2 mois pour délivrer les certificats.
En cas de dépassement, l'inscription est possible. Quelle que soit la date de réalisation de la formation ou du test, le nouveau certificat prend effet à J+1 de la date d'échéance du certificat précédent.

➢ Par la formation : calendrier des prochaines sessions début 2024

Primo certificat DENSA	
Dates début d'année 2024	**Lieux**
29 & 30 mai	Vinopôle Blanquefort

Primo certificat Opérateur	
Dates début d'année 2024	**Lieux**
25 & 26 mars	Vinopôle Blanquefort

Renouvellement DENSA	
Dates début d'année 2024	**Lieux**
13-mars	St Savin
14-mars	Blanquefort
22-mars	Libourne
28-mars	Pauillac

Renouvellement Opérateur	
Dates début d'année 2024	**Lieux**
19-mars	Saint Savin
27-mars	Pauillac
20-juin	Blanquefort

Les sessions de renouvellement concernent les certificats obtenus avant le 09/2016 valides 10 ans et ceux obtenus à partir du 09/2016 valides 5 ans (plan Ecophyto 2 et 2+)

⇨ ***PENSEZ à réserver votre formation !***

Calendrier, d'autres dates seront programmées ultérieurement, nous contacter.

➢ Par le test seul : solution gain de temps (DENSA)

Il s'agit de réaliser un test QCM de 30 questions (pour la catégorie DENSA) et d'en valider au moins 15

Votre inscription vous donnera accès à notre plateforme de formation pour vous préparer au test.
Elle vous permettra de :

- ⇨ Recueillir quelques conseils de préparation
- ⇨ Réviser certaines notions
- ⇨ Réaliser un test de 30 questions, ce test est en plus formatif

Prochaines sessions programmées : le 15 mars à Blanquefort (Vinopôle)
pour les catégories DENSA Primo ou renouvellement

Une session de test seul peut être mise en place rapidement sur demande.
En cas d'échec au test, nombre de réponses correctes insuffisantes, il y a obligation de faire une formation

Le test seul n'est pas une formation. Il n'est finançable ni par VIVEA ni par OCAPIAT

Quelle prise en charge financière de la formation certiphyto ?

Les formations (pas le test seul) sont entièrement prises en charge : par VIVEA et OCAPIAT via le Boost compétence

Formation sans prise en charge fiancière, nous contacter

Renseignements, inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Gironde - Service Formation
Tel : 05 56 79 64 11 / 06 77 52 19 42 - mail : formation@gironde.chambagri.fr